

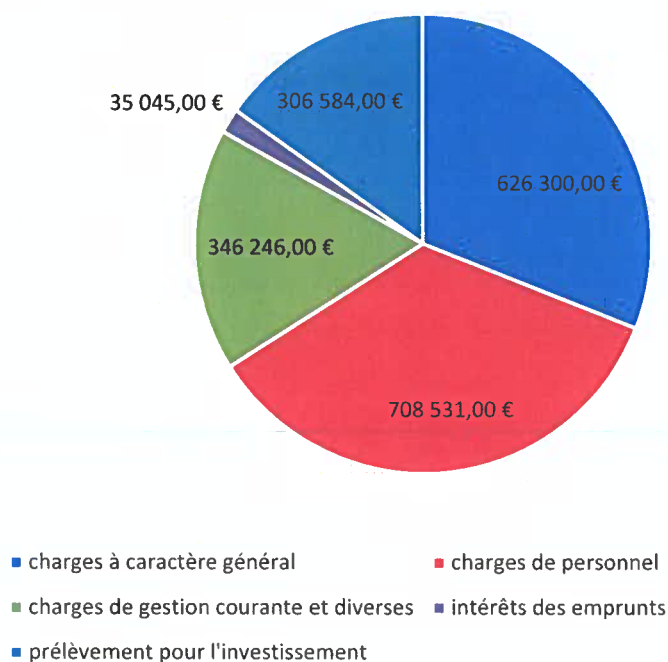
BUDGET PRINCIPAL 2021 - FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal comporte toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services communaux, à l'entretien du patrimoine bâti, des voies et infrastructures (on y trouve des dépenses très variées : énergie, produits d'entretien, fournitures pour réparations, location de matériel... Figurent également dans les dépenses de fonctionnement : les charges de personnel, les charges de gestion courante (subventions aux associations, participation au service d'incendie et de secours, indemnités des élus, participations aux syndicats intercommunaux...), le remboursement des intérêts d'emprunts et le prélèvement pour l'investissement.

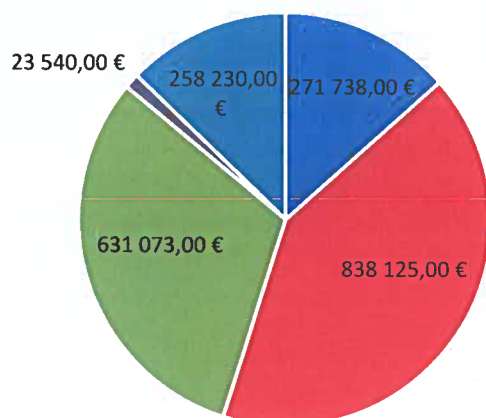
La section contient également toutes les recettes provenant des services et du patrimoine (garderie, cantine, loyers des immeubles et des salles ...), les produits des impôts et taxes (taxe habitation, taxes foncières mais aussi fiscalité reversée par la Communauté de Communes), les dotations et subventions (essentiellement la DGF versée par l'Etat, les participations communales et régionales sur les frais des écoles et les transports scolaires, le fond de compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement), des atténuations de charges et produits exceptionnels (remboursement sur rémunération de personnel, opérations pour ordre) et l'excédent antérieur reporté.

Montant global de la section de fonctionnement : 2 022 706 €

répartition des dépenses de fonctionnement - 2 022 706 € -



répartition des recettes de fonctionnement - 2 022 706 € -



- produits des services et du domaine, des immeubles, gestion courante
- impôts et taxes
- dotations et subventions
- atténuation de charges et produits exceptionnels
- excédent antérieur